

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juillet 2012
COMPTE RENDU PRESSE

Extension des réseaux AEP et EU pour la desserte de la zone d'activités de Gaslonde : résultat de la consultation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour l'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable nécessaire pour la desserte de la zone d'activités communautaire de Gaslonde.

En fonction des deux critères définis au cahier des charges (prix des prestations et valeur technique des prestations) l'offre de l'entreprise SITPO est classée en 1, celle d'Eurovia en 2.

La commission d'appel d'offre propose de retenir l'offre de l'entreprise SITPO pour un montant TTC de 91 350,48 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre en variante de l'entreprise SITPO pour un montant de 91 350,48 € TTC;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets eau et assainissement ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la commande et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Travaux de viabilisation des lotissements « Les Tanguiers » et « Les Bougons » : attribution des marchés

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour les travaux de viabilisation des lotissements « Les Tanguiers » et « Les Bougons ».

Monsieur DEBROCK du cabinet LALLOUET-DEBROCK a procédé à l'analyse des 10 offres reçues et l'a présentée à la commission d'appel d'offre le 11 juillet dernier.

Cette dernière a retenu les offres suivantes :

Lot 1 – terrassement, voirie	EUROVIA	pour son offre en variante de 150 591,25 € HT sous réserve de la modification de la structure de la voie du lotissement Les Bougons.
Lot 2 – réseaux AEP et EU	SITPO	pour 103 053,55 € H.T.
Lot 3 – réseaux souples	SARLEC	pour 38 180,00 € HT
Lot 4 - espaces verts	PAYSAGES D'ELLES	pour 21 112,15 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 312 936,95 €HT soit 374 272.59 €.

Le conseil Municipal est invité à entériner les conclusions de la commission d'appel d'offre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Modification de la régie du restaurant scolaire

Parallèlement à la mise en service du nouveau restaurant scolaire il importe de prévoir une nouvelle affectation des missions entre les agents. Une réorganisation de la régie du restaurant scolaire devrait nous permettre de réduire le nombre de repas impayés et de mieux communiquer avec les parents.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de modifier le fonctionnement de la régie en instituant la mise en place de tickets que les parents achèteraient en début de mois. Pour déterminer avec précision le nombre de repas qui seront commandés chaque jour au collège et éviter tout gaspillage, l'informatisation du service devient indispensable.

Un contact a été pris avec M. DELIQUAIRE du cabinet EDEN WEB qui a mis en place le logiciel de gestion de la foire qui donne satisfaction.

Le maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Monsieur DELIQUAIRE, s'élevant à 3915 € H.T., Il précise qu'il n'y a pas ni coûts d'hébergement et ni maintenance, ces derniers étant rattachés gratuitement par avenant au logiciel foire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter de modifier le fonctionnement de la cantine scolaire
- accepter l'informatisation de ce service,
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Feu d'artifice foire Sainte-Croix

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la commission foires du 11 juillet 2012, il a été suggéré qu'un feu d'artifice financé conjointement avec les exposants et métiers forains dans la limite d'une participation communale de 3000 €, serait tiré le vendredi soir dans le secteur sud de la foire sur un terrain à proximité du calvaire. Un dossier sécurité sera déposé auprès du SDIS. Cette demande des métiers forains depuis 2/3 années favoriserait la venue des visiteurs le vendredi soir.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter de financer le feu d'artifice conjointement avec les exposants et métiers forains avec une participation de 3 000 € ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;

- autoriser monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.
- Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Acquisition d'un véhicule

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit de 10000 € avait été affecté, lors du vote du budget 2012, à l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour le transport des agents du service technique.

Les garages de la commune ont été informés de cette recherche.

Le garage LAMARE a proposé un véhicule Kangoo 5 places correspondant à nos besoins, qui s'est trouvé disponible à la vente mais il a fallu réagir dans l'urgence. Néanmoins plusieurs élus ont pu se rendre sur place pour l'examiner et une négociation a été entreprise avec le vendeur. Considérant qu'il nous convenait la décision de l'acheter au prix de 10 581.50 € frais de carte grise inclus a été prise

Le conseil Municipal est invité à entériner cette décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Classement de la voirie communale

La Direction Départementale des territoires et de la mer – service délégation territoriale centre a transmis un dossier de classement des voies communales afin d'effectuer une mise à jour du classement de la voirie communale ainsi que le classement des places.

La longueur classée pour la voirie communale correspond à 42 972 ml

La longueur classée pour les places et placettes correspond à 4 853 ml

Le conseil municipal est invité à valider le dossier établi par la DDTM.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le classement de la voirie communale tel que présenté ;
- d'autoriser monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Claude TARIN	Roland MARESCQ	Procuration à R. MARESCQ Jacky VENGEONS
Brigitte LETOURNEAU	Liliane HAREL	Jean-Noël de PIERREPONT
André BOETTE	Gérard GOURDAN	Procuration à P. CRIQUET Jean-Luc GRISEL
Bruno SALMON	Patrick CRIQUET	Isabelle THOUMINE
Hervé de VANSSAY	Joëlle GUILLE	Christian TARRASSE
Véronique BEAUVAIS	Micheline BEZIAUD	Procuration à C. TARIN Jeanine LECHEVALLIER
Procuration à H de VANSSAY Jean-Luc BALAGUER		